



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 7 mars 2019
3003 Berne-Wabern, le 5 mars 2019

Le mois de janvier 2019 en un coup d'œil

	Janvier 2019	Janvier 2018
Etrangers (population résidente permanente)	2'086'245	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	5'228	4'711
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	9'011	10'586
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'752	1'907
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	530	401
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	581	705
Dérogations aux conditions générales d'admission	411	297
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'441	3'862
Naturalisation	1'592	1'305

Table des matières

1. Population étrangère au 31.01.2019	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie.....	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.01.2019

Population étrangère résidente permanente			
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %
Total	2'058'507	2'086'245	1.3
UE-28/AELE	1'409'015	1'426'453	1.2
UE-17	1'264'426	1'273'709	0.7
UE-8	87'333	93'359	6.9
UE-2	24'630	26'835	9.0
Croatie	28'583	28'464	-0.4
Ressortissants d'Etats tiers	649'492	659'792	1.6

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'086'245	100	27'738	1.3
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'106	1.1	-765	-3.2
Autorisations de séjour	699'069	33.5	2'025	0.3
Autorisations d'établissement	1'364'070	65.4	26'478	2.0

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %
Total	53'407	52'157	-2.3
UE-28/AELE	43'817	43'234	-1.3
UE-17	31'999	29'851	-6.7
UE-8	7'983	8'244	3.3
UE-2	3'211	4'478	39.5
Croatie	525	566	7.8
Ressortissants d'Etats tiers	9'590	8'923	-7.0

Source : SYMIC

- En janvier 2019, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En janvier 2019, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82.9% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 17.1% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Total	12'320	11'814	-4.1			
UE-28/AELE	8'776	8'273	-5.7			
UE-17	7'238	6'849	-5.4			
UE-8	1'164	1'024	-12.0			
UE-2	232	309	33.2			
Croatie	92	63	-31.5			
Ressortissants Etats tiers	3'544	3'541	-0.1			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier - janvier 2019	Différence en %
Total	10'914	9'625	-11.8			
UE-28/AELE	9'610	8'274	-13.9			
UE-17	7'573	6'194	-18.2			
UE-8	1'488	1'368	-8.1			
UE-2	434	604	39.2			
Croatie	98	98	0.0			
Ressortissants Etats tiers	1'304	1'351	3.6			

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Total	9'090	8'863	-2.5			
UE-28/AELE	6'564	6'286	-4.2			
Ressortissants Etats tiers	2'526	2'577	2.0			

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier 2019: 907 (population étrangère résidente permanente) ; 365 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Total	7'133	6'085	-14.7			
UE-28/AELE	5'466	4'669	-14.6			
UE-17	4'791	4'005	-16.4			
UE-8	493	507	2.8			
UE-2	133	93	-30.1			
Croatie	32	44	37.5			
Ressortissants Etats tiers	1'667	1'416	-15.1			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Total	5'788	5'563	-3.9			
UE-28/AELE	4'692	4'415	-5.9			
UE-17	2'994	2'815	-6.0			
UE-8	1'213	1'099	-9.4			
UE-2	417	453	8.6			
Croatie	54	41	-24.1			
Ressortissants Etats tiers	1'096	1'148	4.7			

Source : SYMIC

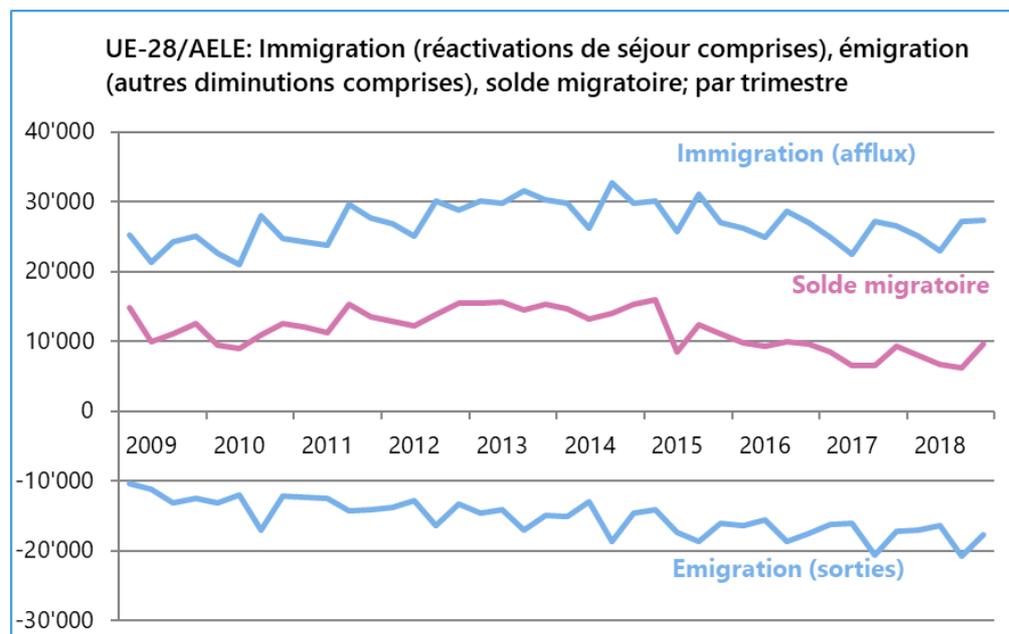
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a augmenté en janvier 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (+11.0%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué en janvier 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-4.1%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé en janvier 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-14.7%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier 2019 : 1'408 (population étrangère résidente permanente) ; 7'093 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Total	4'711	5'228	11.0			
UE-28/AELE	2'999	3'323	10.8			
UE-17	2'212	2'661	20.3			
UE-8	627	447	-28.7			
UE-2	70	195	178.6			
Croatie	58	14	-75.9			
Ressortissants Etats tiers	1'712	1'905	11.3			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Total	-1'069	-2'666	-149.4			
UE-28/AELE	-338	-1'567	-363.6			
UE-17	287	-896	-412.2			
UE-8	-392	-457	-16.6			
UE-2	-205	-183	10.7			
Croatie	-24	-24	0.0			
Ressortissants Etats tiers	-731	-1'099	-50.3			

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Février	3'617	3'949	+9.2	5'274	2'734	-48.2	7'052	6'089	-13.7
Mars	3'983	3'926	-1.4	3'970	3'111	-21.6	6'948	6'272	-9.7
Avril	3'721	3'893	+4.6	4'110	4'107	-0.1	6'640	6'677	+0.6
Mai	3'958	4'173	+5.4	4'830	4'210	-12.8	7'615	6'987	-8.2
Juin	3'681	3'940	+7.0	4'968	4'313	-13.2	8'310	7'878	-5.2
Juillet	3'997	4'329	+8.3	3'916	3'616	-7.7	7'900	7'917	+0.2
Août	4'186	4'098	-2.1	3'101	3'138	+1.2	6'744	7'134	+5.8
Septembre	4'429	4'313	-2.6	3'035	2'869	-5.5	7'045	6'899	-2.1
Octobre	4'350	5'224	+20.1	2'932	2'954	+0.7	6'684	7'520	+12.5
Novembre	4'308	4'564	+5.9	3'198	3'549	+11.0	6'730	7'508	+11.6
Décembre	3'097	2'892	-6.6	4'774	4'861	+1.8	7'827	7'341	-6.2
Janvier	4'487	4'244	-5.4	4'811	4'102	-14.7	10'586	9'011	-14.9
Total	47'814	49'545	+3.6	48'919	43'564	-10.9	90'081	87'233	-3.2

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Février	515	674	+30.9	904	1'006	+11.3	1'204	1'347	+11.9
Mars	650	746	+14.8	1'659	1'376	-17.1	1'877	1'780	-5.2
Avril	616	763	+23.9	1'455	1'501	+3.2	1'749	1'884	+7.7
Mai	689	753	+9.3	1'966	1'890	-3.9	2'281	2'168	-5.0
Juin	727	836	+15.0	2'142	2'062	-3.7	2'544	2'645	+4.0
Juillet	748	832	+11.2	1'625	1'662	+2.3	2'065	2'376	+15.1
Août	686	780	+13.7	251	1'330	+429.9	1'698	1'817	+7.0
Septembre	801	721	-10.0	1'201	1'231	+2.5	1'735	1'682	-3.1
Octobre	754	916	+21.5	1'147	1'309	+14.1	1'619	1'913	+18.2
Novembre	798	884	+10.8	1'211	1'287	+6.3	1'577	1'726	+9.4
Décembre	564	530	-6.0	1'433	1'438	+0.3	1'704	1'714	+0.6
Janvier	778	710	-8.7	1'359	1'217	-10.4	1'907	1'752	-8.1
Total	8'326	9'145	+9.8	16'353	17'309	+5.8	21'960	22'804	+3.8

Source : SYMIC

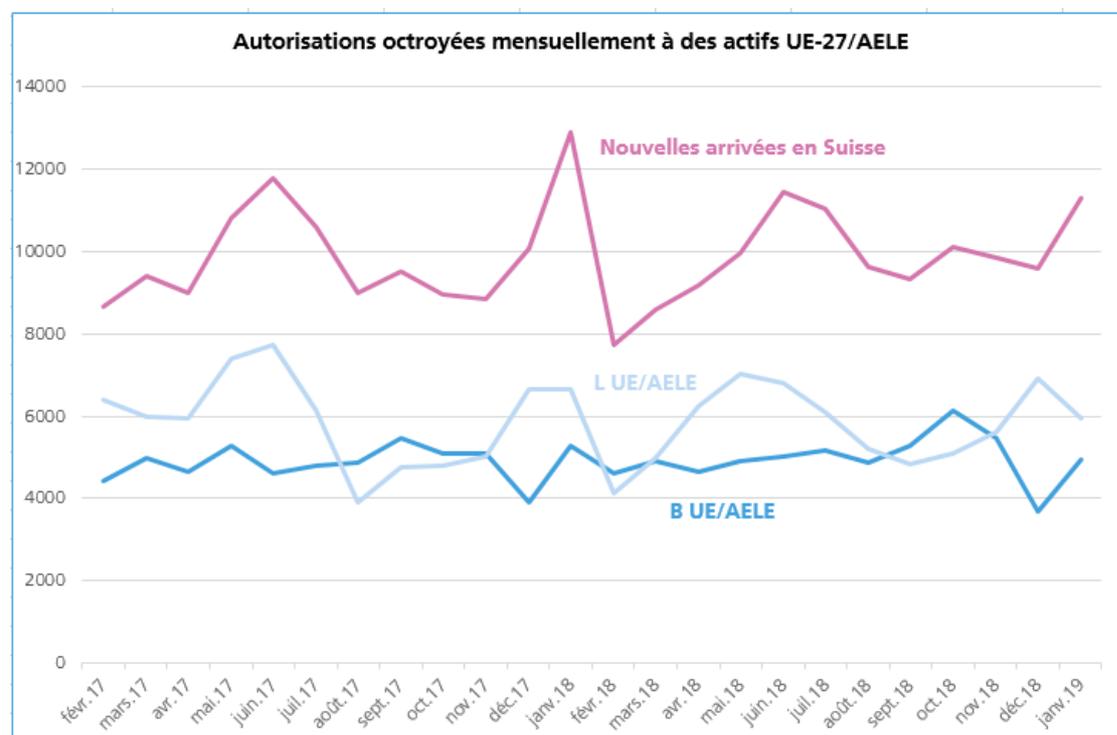
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Février	289	0	-100.0	211	380	+80.1	393	305	-22.4
Mars	352	249	-29.3	340	491	+44.4	573	548	-4.4
Avril	305	0	-100.0	392	636	+62.2	605	613	+1.3
Mai	638	0	-100.0	594	921	+55.1	916	821	-10.4
Juin	*191	*249	+30.4	622	421	-32.3	919	939	+2.2
Juillet	58	0	-100.0	597	802	+34.3	640	738	+15.3
Août	0	0	-	560	746	+33.2	564	684	+21.3
Septembre	249	249	0.0	537	726	+35.2	721	748	+3.7
Octobre	0	0	-	717	847	+18.1	643	684	+6.4
Novembre	0	0	-	594	783	+31.8	541	635	+17.4
Décembre	249	249	0.0	447	629	+40.7	544	550	+1.1
Janvier	0	0	-	467	613	+31.3	401	530	+32.2
Total	2'331	996	-57.3	6'078	7'995	+31.5	7'460	7'795	+4.5

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Autorisations de séjour B Contingent total= 103 (par trimestre : 25)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 953 (par trimestre : 238)

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent
Janvier	25	0	77	161
Février				
Mars				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2017	2018	2019	2018	2019
Janvier	4'538	4'672	5'563	316'010	--
Février	3'781	4'082		316'010	
Mars	3'994	4'159		316'010	
Avril	5'121	4'788		317'372	
Mai	5'087	4'798		317'372	
Juin	4'241	5'876		317'372	
Juillet	4'314	4'526		312'325	
Août	4'318	5'396		312'325	
Septembre	5'819	4'369		312'325	
Octobre	5'261	5'578		313'787	
Novembre	4'944	5'401		313'787	
Décembre	3'915	4'654		313'787	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence	
			absolue	en %
Total général	569 718	552 851	- 16 867	- 3.0
Travailleurs	378 080	378 329	249	0.1
Indépendants	62 057	58 913	- 3 144	- 5.1
Travailleurs détachés	129 581	115 609	- 13 972	- 10.8

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	45 201	43 959	- 1 242	- 2.7
Travailleurs	23 609	23 264	- 345	- 1.5
Indépendants	5 913	5 725	- 188	- 3.2
Travailleurs détachés	15 679	14 970	- 709	- 4.5

Annonces par secteurs économiques

Total général	45 201	43 959	- 1 242	- 2.7
Agriculture	717	651	- 66	- 9.2
Industrie et artisanat	15 505	14 104	- 1 401	- 9.0
Services	28 979	29 204	225	0.8

Source : SYMIC

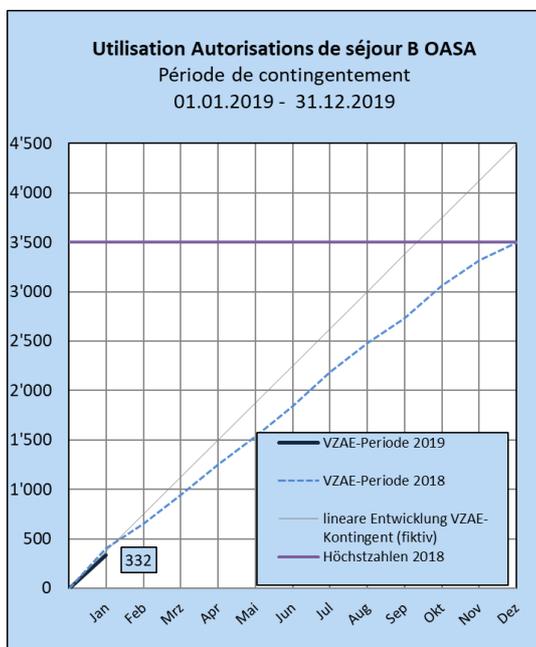
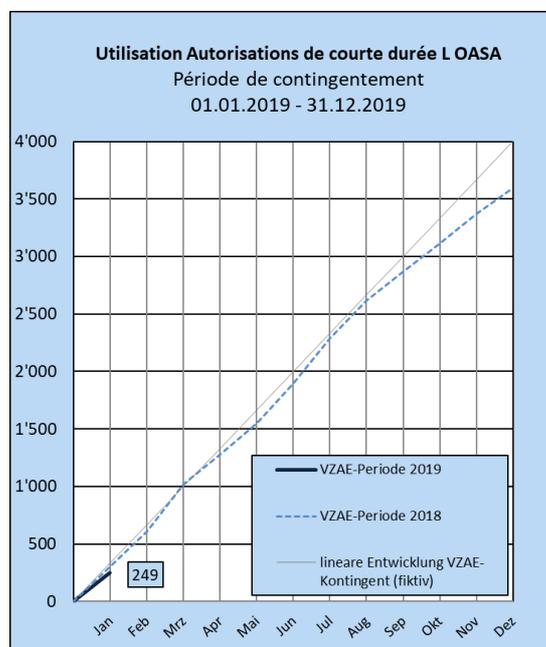
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué de février 2018 à fin janvier 2019 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -3.2% (-2'848 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +3.8% pendant cette même période (+844 personnes). De février 2018 à fin janvier 2019, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+4.5%, +335 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +19.1% en janvier 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (+891 autorisations).
- En janvier 2019, 20'695 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué (-897 annonces ou -4.2%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont légèrement diminué en janvier 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (-1.5%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées
Janvier	305	*249	400	*332
Février	613		651	
Mars	1'025		944	
Avril	1'282		1'251	
Mai	1'552		1'533	
Juin	1'896		1'841	
Juillet	2'290		2'185	
Août	2'616		2'481	
Septembre	2'869		2'731	
Octobre	3'115		3'060	
Novembre	3'371		3'314	
Décembre	3'592		3'500	

Source : SYMIC

* Fin janvier 2019, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 3'307 permis B et 2'908 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 918 permis B et 1'751 permis L.

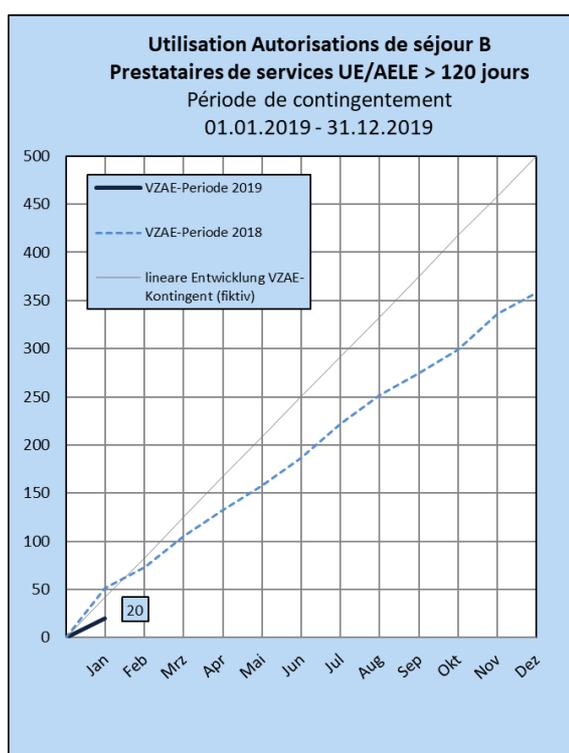
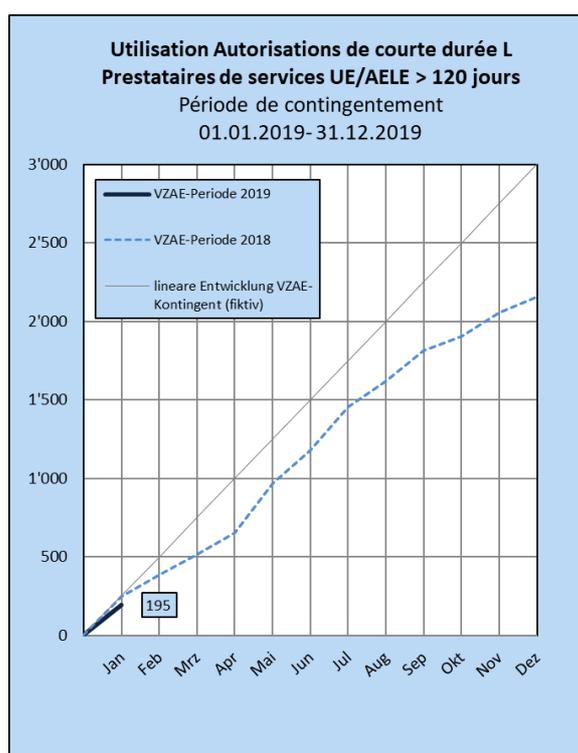


- En 2019, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin janvier 2019, à 6% des autorisations de séjour de courte durée L et à 7% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées
Janvier	245	195	51	20
Février	384		73	
Mars	516		105	
Avril	651		132	
Mai	967		158	
Juin	1'176		186	
Juillet	1'458		222	
Août	1'621		252	
Septembre	1'812		274	
Octobre	1'904		299	
Novembre	2'053		336	
Décembre	2'157		358	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin janvier 2019, à 7% des autorisations de séjour de courte durée L et à 4% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'817	5'288	-9.1			
Agriculture	201	175	-12.9			
Industrie et artisanat	1'101	876	-20.4			
Services	4'515	4'237	-6.2			
UE-17	4'774	4'295	-10.0			
Agriculture	75	60	-20.0			
Industrie et artisanat	924	721	-22.0			
Services	3'775	3'514	-6.9			
UE-8	858	775	-9.7			
Agriculture	95	89	-6.3			
Industrie et artisanat	155	120	-22.6			
Services	608	566	-6.9			
UE-2	123	178	44.7			
Agriculture	31	23	-25.8			
Industrie et artisanat	12	25	108.3			
Services	80	130	62.5			
Croatie	40	26	-35.0			
Agriculture	0	3	-			
Industrie et artisanat	7	7	0.0			
Services	33	16	-51.5			

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a diminué pendant le mois de janvier 2019 dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, une diminution peut être observée pendant cette période dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	9'020	7'692	-14.7			
Agriculture	228	184	-19.3			
Industrie et artisanat	928	895	-3.6			
Services	7'864	6'613	-15.9			
UE-17	7'129	5'772	-19.0			
Agriculture	55	32	-41.8			
Industrie et artisanat	815	774	-5.0			
Services	6'259	4'966	-20.7			
UE-8	1'407	1'295	-8.0			
Agriculture	130	95	-26.9			
Industrie et artisanat	61	64	4.9			
Services	1'216	1'136	-6.6			
UE-2	394	529	34.3			
Agriculture	43	57	32.6			
Industrie et artisanat	38	53	39.5			
Services	313	419	33.9			
Croatie	83	90	8.4			
Agriculture	0	0	-			
Industrie et artisanat	14	4	-71.4			
Services	69	86	24.6			

Source : SYMIC

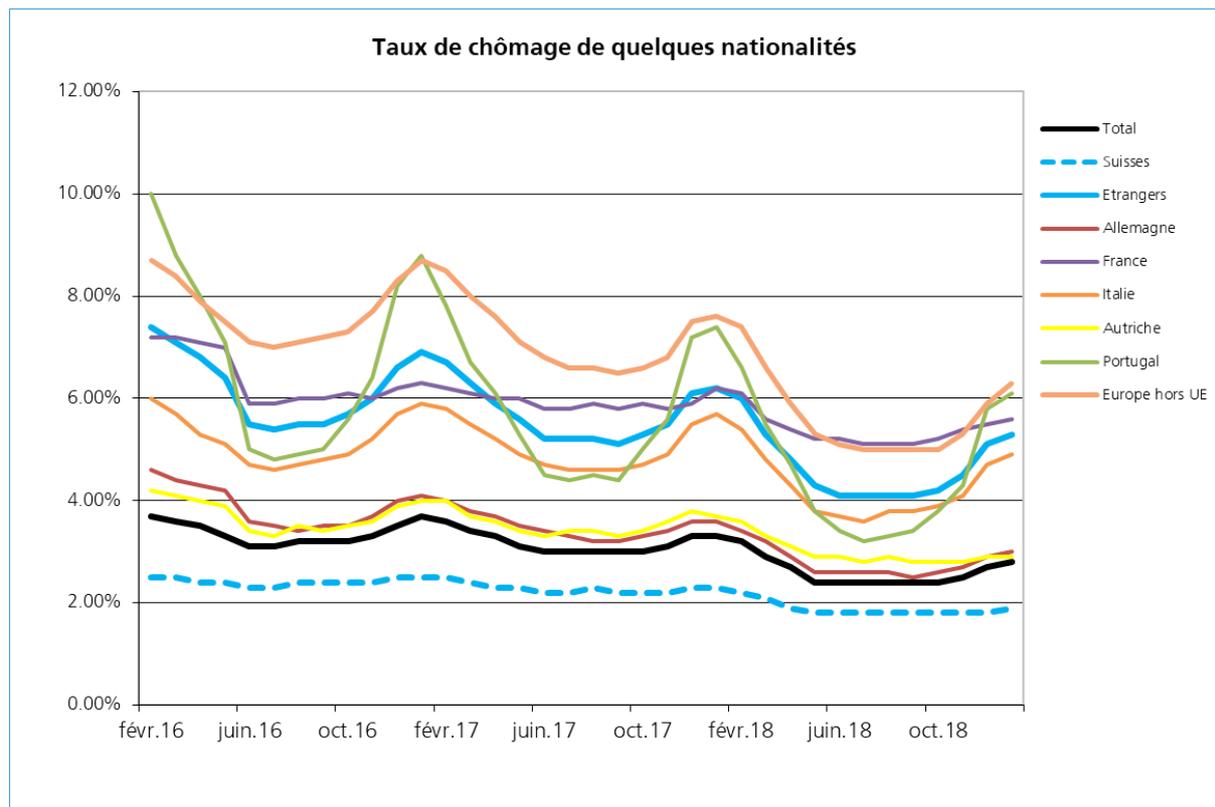
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, janvier 2019

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Restauration et hébergement	3'740
Bureaux de consultation, informatique	2'926
Santé et service vétérinaire	599
Construction de machines et de véhicules	503
Enseignement	404

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Janvier 2018	Janvier 2019
Total	3.3%	2.8%
Etrangers	6.2%	5.3%
Suisses	2.3%	1.9%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	6	4	-33.3			
Par suite de violence conjugale	2	0				
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	4	4				
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	291	407	39.9			
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	52	154				
Parent étranger d'un enfant suisse	16	9				
Intérêts publics majeurs	6	4				
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	157	188				
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	4	5				
Autres exceptions ⁸	56	47				
Total	297	411	38.4			

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier 2019
Kosovo	44
Afghanistan	36
Brésil	29
Philippines	28
Syrie	26
Bolivie	24
Chine	18
Ethiopie	16
Erythrée	12
Sri Lanka	11
Autres	103
Total	347

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'862	3'441	-10.9			
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	800	712	-11.0			
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'062	2'729	-10.9			

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'862	3'441	-10.9			
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'946	1'654	-15.0			
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'916	1'787	-6.7			

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier 2019
Italie	331
Allemagne	304
France	174
Kosovo	163
Macédoine	157
Portugal	153
Inde	123
Bésil	120
Etats-unis d'Amérique	118
Espagne	111
Autres	1'687
Total	3'441

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Naturalisations	1'305	1'592	22.0			
ordinaires	815	1'280	57.1			
facilitées et réintégrations	490	312	-36.3			

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %
Allemagne	207	262	26.6
Italie	233	171	-26.6
Kosovo	70	139	98.6
Portugal	78	108	38.5
Turquie	52	73	40.4
France	54	67	24.1
Espagne	27	59	118.5
Macédoine	39	53	35.9
Serbie	45	49	8.9
Sri Lanka	31	37	19.4

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2018	Janvier 2019	Différence en %	Janvier à janvier 2018	Janvier à janvier 2019	Différence en %
Total	7'771	7'632	-1.8			
octroyées de manière anticipée ¹⁰	240	235	-2.1			

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier 2019
Inde	25
Roumanie	18
Hongrie	18
Somalie	13
Russie	11

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 7'632 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant le mois de janvier 2019, dont 235 (3.1%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).